

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon les Règlements CE N° 1907/2006, CE 1907/2006 (REACH), CE 1272/2008 (CLP) et CE 453/2010 (SDS)

Version 5 Date de révision 21.06.2021

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identifiants produits**

Nom du produit: acide de blanchiment Sparex

Numéro REACH 01-2119552465-36-xxxx

N° CAS : 10034-88-5

INDEX N° 016-046-00-x

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Désoxydant de métaux

1.3 Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BAILO ALDO & FIGLIO SRL

Adresse : Via Torino, 4

Localisation et état : Basaluzzo (Al) Italie

Tél : +39 0143 489791 fax : +39 0143 489793

e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité info@bailotools.com

Responsable de la mise sur le marché : Roberto Bailo

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pour toute information urgente, veuillez contacter le +39 0143 489791 (Lundi -Vendredi des 08.00/17.00)
02 6610101029 (24 heures sur 24, Centre antipoison, Hôpital de Niguarda, Ca'Granda - Milan)

centre antipoison de Milan 02 66101029 (CAV Niguarda Ca 'Granda-Milan)

0382 24444 Centre antipoison Pavia (CAV-Pavie IRCCS Fondazione Maugeri)

centre antipoison de Bergame 800 883300 (CAV Ospedali Riuniti -Bergamo)

centre antipoison de Florence 055 7947819 (CAV-Florence hôpital Careggi)

centre antipoison de Rome 06 3054343 (CAV Policlinico Gemelli à Rome)

centre antipoison de Rome 06 49978000 (CAV-Rome Policlinico Umberto I)

centre antipoison de Naples 081 7472870 (CAV Cardarelli Hospital-Naples)

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le Règlement (CE) no. 1272/2008

Lésions oculaires graves (catégorie 1), H318

Pour le texte complet des mentions de danger mentionnées dans ce paragraphe, voir le paragraphe 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no. 1272/2008

Pictogramme



Avertissement Danger

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de précaution

P280 Porter une protection des yeux/du visage.



P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez toutes les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Descriptions de risques supplémentaires aucune

2.3 Autres dangers - aucun

SECTION 3 : composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Synonymes : Sulfate acide de sodium monohydraté

Formule : HNaO₄S · H₂O

Poids moléculaire : 138,08 g/mol

N° CAS : 10034-88-5

N° CE : 231-665-7

N° D'INDEX : 016-046-00-X

Numéro REACH 01-2119552465-36-xxxx

Composants dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Barrage oculaire 1 ; H318 <= 100 %

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

informations générales

Consultez un docteur. Montrez cette fiche de données de sécurité à votre médecin.

En cas d'inhalation:

En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. S'il ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Consultez un docteur.

En cas de contact avec la peau:

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Consultez un docteur.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et contacter un médecin.

En cas d'ingestion:

Ne rien donner à une personne inconsciente. Rincez-vous la bouche avec de l'eau. Consultez un docteur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et effets connus les plus importants sont décrits dans la section 2.2 de l'étiquetage et/ou dans la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles

SECTION 5 : Mesures de prévention des incendies

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, des produits chimiques secs ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucune donnée disponible

5.3 Recommandations pour les extincteurs

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome pour éteindre l'incendie.

5.4 Autres informations Aucune donnée disponible

**SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence. Utilisez un équipement de protection individuelle. Eviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs/brouillards/gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Ne respirez pas la poussière.

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions environnementales

Ne laissez pas le produit pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Collecter et éliminer sans créer de poussière. Balayer et pelleter. Conserver dans des conteneurs appropriés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, reportez-vous à la section 13.

SECTION 7 : manipulation et stockage**7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité**

Eviter la formation de poussière et la dispersion du produit dans l'air.

Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où la poussière se développe.

Pour les précautions, voir la section 2.2.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Sensible à l'humidité.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Hormis les utilisations décrites à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est envisagée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants avec limites d'exposition**

Il ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition**Des contrôles techniques adaptés**

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Visière et lunettes de protection. Utiliser des dispositifs de protection oculaire testés et approuvés selon les exigences des normes techniques appropriées telles que NIOSH (USA) ou EN 166 (UE)

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique appropriée pour retirer les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter tout contact cutané avec ce produit. Jetez les gants contaminés après utilisation conformément à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent répondre aux exigences de la directive européenne 89/686/CEE et des normes EN 374 qui en dérivent.

Caoutchouc nitrile épaisseur minimale : 0,11 mm temps de perméation : 480 min Matériau testé : Dermatril® (KCL 740 / Aldrich Z677272, taille M) méthode de test : EN374



En cas d'utilisation en solution, ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions autres que celles mentionnées dans la norme EN 374, contacter le fournisseur de gants homologués CE. Cette recommandation est conçue comme une recommandation et doit être évaluée par un hygiéniste industriel et un responsable de la sécurité connaissant la situation d'utilisation spécifique prévue de nos clients. Cela ne doit pas être interprété comme une approbation d'un scénario d'exposition spécifique.

Protection physique

Vêtements de protection complets résistants aux produits chimiques. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail.

Protection respiratoire

Si l'évaluation des risques inclut la nécessité de porter des respirateurs à air purifié, utiliser un masque filtrant avec des filtres de type P3 (EN 143) pour soutenir les mesures techniques. Si le respirateur est le seul moyen de protection, utilisez un système de ventilation intégral. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés par les organismes de normalisation concernés, tels que NIOSH (USA) et CEN (UE).

Contrôles de l'exposition environnementale Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect État physique : cristallin

Couleur : blanc - jaune clair

b) Odeur Aucune donnée disponible

c) Seuil olfactif Aucune donnée disponible

d) pH Aucune donnée disponible

e) Point de fusion/point de congélation Aucune donnée disponible

f) Point d'ébullition initial et plage d'ébullition. Pas de données disponibles

g) Point d'éclair. N'est pas applicable

h) Taux d'évaporation Aucune donnée disponible

i) Inflammabilité Aucune donnée disponible

j) Points d'éclair supérieurs/inférieurs ou limites d'explosivité Aucune donnée disponible

k) Pression de vapeur Aucune donnée disponible

l) Densité de vapeur Aucune donnée disponible

m) Densité relative 2,103 g/cm³

n) Solubilité dans l'eau Aucune donnée disponible

o) Coefficient de partage : n-octanol/eau Aucune donnée disponible

p) Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible

q) Température de décomposition Aucune donnée disponible

r) Viscosité Aucune donnée disponible

s) Propriétés explosives Aucune donnée disponible

t) Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations de sécurité Aucune donnée disponible

SECTION 10 : stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.



10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter Aucune donnée disponible

10.5 Matériaux incompatibles

Bases fortes, Agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie. - Oxydes de soufre, Oxydes de sodium

Autres produits de décomposition dangereux - Aucune donnée disponible

En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11 : informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Orale - Rat - 2 490 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Peau - Sur lapin

Résultat : Aucune irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Sur lapin

Résultat : Irritation sévère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

CIRC : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 %.

identifié comme cancérogène connu ou prédict par le CIRC.

Toxicité pour la reproduction Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune donnée disponible Danger en cas d'aspiration

Aucune autre information disponible

RTECS : VZ1870000

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été étudiées de manière approfondie.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT/vPvB non disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise ou n'est pas réalisée.

12.6 Autres effets indésirables Aucune donnée disponible

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Apportez les solutions non recyclables et les surplus à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Solubiliser ou mélanger le produit avec un solvant combustible, puis brûler dans un incinérateur de produits chimiques équipé d'un système de post-combustion et d'un épurateur.

Conteneurs contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU - ADR/RID : - IMDG : - IATA : -

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR/RID : Marchandises non dangereuses

IMDG : Marchandises non dangereuses IATA : Marchandises non dangereuses

14.3 Classes de danger pour le transport ADR/RID : - IMDG : - IATA : -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : - IMDG : - IATA : -

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID : non IMDG Polluant marin : non IATA : non

14.6 Précautions particulières à prendre par les utilisateurs

Pas de données disponibles

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Lois et réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions du Règlement (CE) N° 1907/2006

Convention internationale sur les armes chimiques (CAC), Liste des précurseurs et des produits chimiques toxiques : Non interdit et/ou restreint

Restrictions d'admission sur le marché et d'utilisation de certaines substances et préparations : Non interdites et/ou soumises à des limitations

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil sur l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Non interdit et/ou restreint

Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Non interdite et/ou restreinte

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Signalé dans un fichier séparé sulfate d'hydrogène

SECTION 16 : autres informations

Texte intégral des mentions de danger (H) mentionnées dans les sections 2 à 3

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes, mais elles ne peuvent pas être exhaustives et doivent donc être considérées comme purement indicatives. La Société ne pourra être tenue responsable de tout dommage résultant de l'utilisation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Points modifiés 1